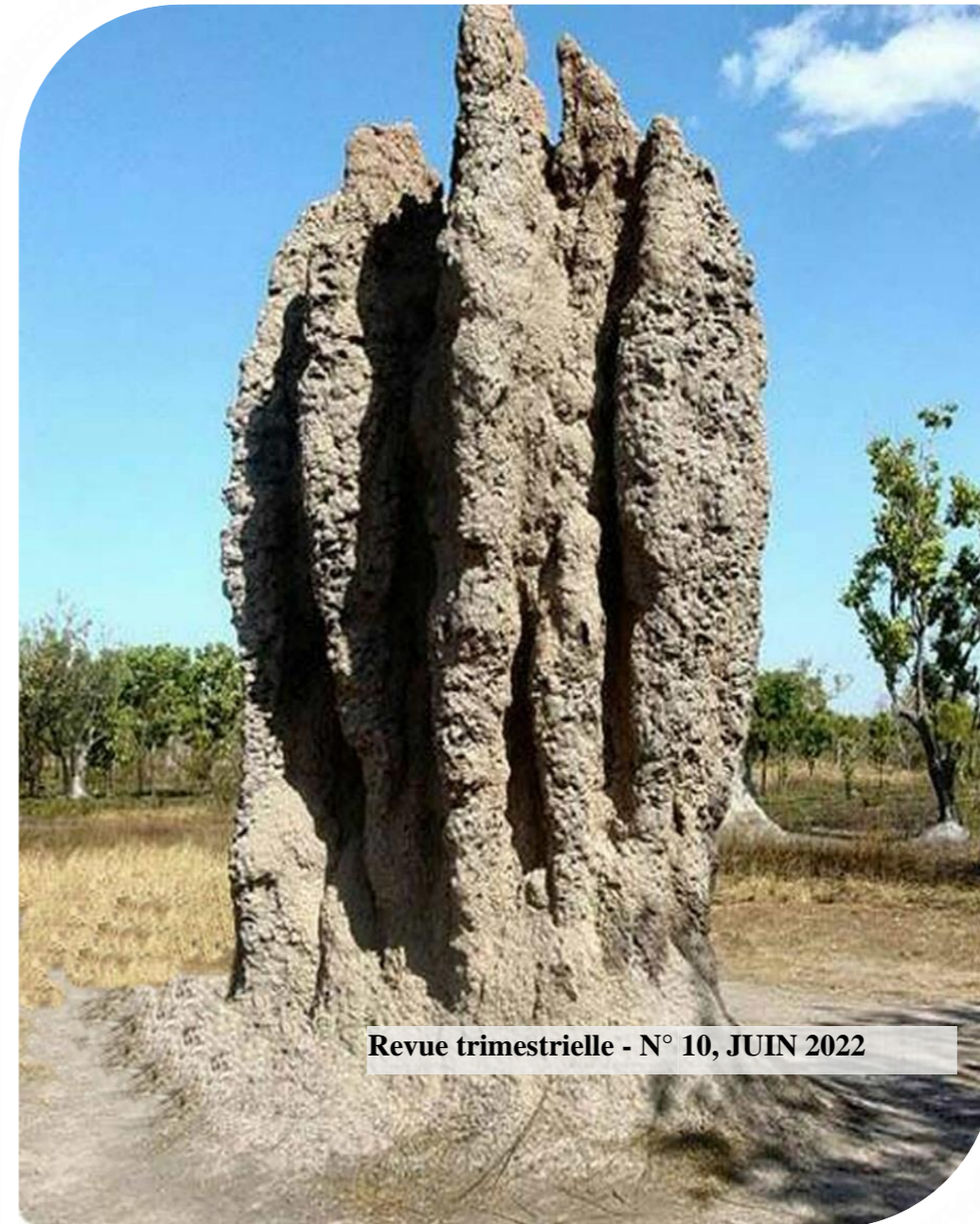


ISSN: 2617-4766

Đamá Nínau

REVUE INTERDISCIPLINAIRE
LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES



Revue trimestrielle - N° 10, JUIN 2022

REVUE TRIMESTRIELLE - N° 10 | Đamá Nínau | REVUE INTERDISCIPLINAIRE LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES

Mise en page et Impression
IMPRIMERIE ST LOUIS

53, Rue N'ZARA Doulassamé Face Première Eglise Baptiste du TOGO
BP: 61536 / Tel Bureau: (228) 22 22 10 45 / Mobile : (228) 90 12 37 30
E-mail: imprimerie.stlouis@yahoo.fr

"Dama Ninao" est une revue scientifique interdisciplinaire qui accepte et publie tous les articles relevant des Lettres, Arts et Sciences Humaines. A cet effet, elle s'intéresse aux études et théories littéraires, linguistiques, sociologiques, philosophiques, anthropologiques et historico-géographiques. La Revue "Dama Ninao", entendu "L'Entente" en langue kabyè du Nord Togo, est créée dans l'intention de matérialiser la mondialisation ou la globalisation qui s'opère avec l'esprit d'équipe et d'échanges et la désuétude du monde autarcique. Le monde scientifique universitaire ne peut échapper à cet esprit d'équipe qui fonde un creuset où « le fer aiguisé le fer », les échanges se croisent, puis s'entremêlent pour aboutir à une reconstruction des connaissances scientifiques individuelles dans la collectivité.

La Revue Dama Ninao nous renvoie à la Civilisation de l'Universel du poète sénégalais Léopold Sédar Senghor, qui prône la porosité des âmes avec l'acceptation de l'autre, de ce qu'il dispose d'utile pour mon avancement : sa civilisation, sa culture, sa langue ... Elle se fonde notamment sur la philosophie de Paul Ricœur qui préconise la perception de Soi-même comme un autre. Considérer soi-même comme un autre aux yeux de l'autre, nous amènerait à faire taire nos distensions et ressentiments afin de redimensionner notre espace, reconstruire notre histoire et notre société.

La Revue Dama Ninao s'est inspirée de la nature. Des insectes en miniature nous produisent de bels chefs-d'œuvre architecturaux, conjuguent leur génie créateur et leur force dans la patience et dans la tolérance. Ils créent des œuvres monumentales qui dépassent l'entendement humain, les termitières. A cet effet, la nature semble nous parler, nous guider, nous instruire dans le silence. Seules ces créations nous interpellent sans autant faire de nous des disciples. Comme la termitière qui, pour la plupart du temps, est une composante de maillons surgissant de la même matière, la Revue Dama Ninao se veut une termitière scientifique dont les enseignants-chercheurs en sont les maillons.

Au confluent de diverses sciences, la Revue Dama Ninao se propose de promouvoir la recherche scientifique et universitaire en impulsant le dialogue interdisciplinaire, le dialogue entre divers champs disciplinaires et divers contributeurs du monde universitaire.

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM

Université de Lomé

ADMINISTRATION DE LA REVUE

Directeur de publication et rédacteur en chef : Professeur TCHASSIM Koutchoukalo,
Université de Lomé

Directeur de rédaction : SILUE Lèfara (Maître de Conférences), Université Félix Houphouët Boigny

Comité Scientifique

Professeur Yaovi AKAKPO, Université de Lomé (Togo), Professeur Kodjona KADANGA, Université de Lomé (Togo), Professeur Xavier GARNIER, Université Paris 3 (France), Professeur Norbert VIGNONDE, Université de Bordeaux (France), Professeur Adama COULIBALY, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Professeur Pierre MEDEHOUEGNON, Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Professeur Mamadou KANDJI, Université de Cheikh Anta Diop (Sénégal), Professeur Komla Messan NUBUKPO, Université de Lomé (Togo), Professeur Amadou LY, Université de Cheikh Anta Diop (Sénégal), Professeur Kazaro TASSOU, Université de Lomé (Togo), Professeur Simon Agbeko AMEGBLEAME, Université de Lomé (Togo), Professeur Komlan Sélom GBANOU, Université de Calgary (Canada), Professeur Serge GLITHO, Université de Lomé (Togo), Professeur Nicoué GAYIBOR, Université de Lomé (Togo), Professeur Alain-Joseph SISSAO, Université de (Burkina Faso), Professeur Komla Essowè ESSIZEWA, Université de Lomé (Togo), Professeur Gneba KOKORA, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Professeur Louis OBOU, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

Comité de lecture

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM, Université de Lomé (Togo), Professeur Okri Pascal TOSSOU, Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Dr Lèfara SILUE, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Dr Christian ADJASSOH, Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire), Dr Bi Boli GOURE, Institut Polytechnique Félix Houphouët-Boigny de Yamoussoukro (Côte d'Ivoire), Dr Moussa PARE, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Dr Xolali MOUMOUNI-AGBOKE, Université de Lomé (Togo), Dr Paul SAMSIA, Université de Yaoundé I (Cameroun), Dr Anicette Ghislaine QUENUM, Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Dr Gbati NAPO, Maître de Conférences, Université de Lomé (Togo), Dr Koffi TSIGBE, Maître de Conférences, Université de Lomé (Togo), Dr Anoumou AMEKUDJI, Université de Lomé (Togo), Dr Ahossi Nicolas BROU, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire).

Comité de rédaction

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM, Xolali MOUMOUNI-AGBOKE, Maître de Conférences, Lèfara SILUE, Maître de Conférences, Wonouvo GNAGNON, Assistant, DOUHADJI Kossi, doctorant, Université de Lomé.

Contact : revuedamaninao@gmail.com

LIGNE EDITORIALE DE LA REVUE DAMA NINAO

Dama Ninao est une revue scientifique internationale. Dans cette perspective, les textes que nous acceptons en français ou anglais sont sélectionnés par le comité scientifique et de lecture en raison de leur originalité, des intérêts qu'ils présentent aux plans africain et international et de leur rigueur scientifique. Les articles que notre revue publie doivent respecter les normes éditoriales suivantes :

La taille des articles

Volume : 10 à 15 pages ; interligne 1.5, police 12 pour le corps du texte et les courtes citations; police 11 pour les longues citations, Times New Roman, les références des citations doivent être incorporées dans le texte. Exemple : Guy Rocher (1968, p. 29), pas de référence en foot-notes à l'exception de quelques commentaires.

Ordre logique du texte

- Un **TITRE** en caractère d'imprimerie et en gras. Le titre ne doit pas être trop long ;
- Un **Résumé (Abstract)** de 8 lignes en français et anglais, en interligne simple, suivi de 6 Mots clés (Key-words)

- Une **Introduction** : elle doit avoir une problématique, une méthode et une structure.
- Un **Développement** : les articulations du développement du texte doivent-être titrées comme suit :
 - 1-Pour le **Titre** de la première section
 - 1-1-Pour le **Titre** de la première sous-section
 - 1-2- Pour le **Titre** de la deuxième sous-section
 - 2- Pour le **Titre** de la deuxième section
 - 2-1-Pour le **Titre** de la première sous-section
 - 2-2- Pour le **Titre** de la deuxième sous-section
 - 3- Pour le **Titre** de la troisième section (si l'auteur de l'article le souhaite)
- Une **Conclusion** : elle doit être courte, précise et concise en mettant en relief l'authenticité des résultats de la recherche.
- **Bibliographie** (Mentionner uniquement les auteurs cités)

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :
NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication,
Zone Editeur.

Exemples:

- AMIN Samir (1996), *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.
- BERGER Gaston (1967), *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.
- DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p. 145-151. (Pour les articles).

SOMMAIRE

SIMILITUDE ET DISSIMILITUDE DE LA MUSICALITE DES POEMES DE CHARLES NOKAN ET DE ZADI ZAOUROU -----	6
Philomène Adjoua KOUADIO, Université Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo (Côte d'Ivoire)	
CEUX QUI SORTENT DANS LA NUIT DE MUTT-LON : DU MYTHE DE LA SORCELLERIE A UNE ECRITURE DU SACRE -----	26
Amatsia K. MONBLE, Université de Lomé (TOGO)	
LA PONCTUATION COMME FRONTIERES DE LA LITTERATURE ET DES ARTS -----	46
Dr THIEMELE Aimé, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan Cocody, (Côte d'Ivoire)	
IMPACTS DE LA POSTPOSITION DU SUJET DANS LA COMMUNICATION DISCURSIVE DE <i>LES SOLEILS DES INDÉPENDANCES</i> D'AHMADOU KOUROUMA-----	59
Kei Joachim, Université Alassane Ouattara(Côte d'Ivoire)	
MARRIAGE AND WIDOWHOOD AS A DOUBLE YOKE TO AFRICAN WOMEN: AN APPROACH TO NESHANI ANDREAS' <i>THE PURPLE VIOLET OF OSHAANTU</i>-----	78
Panaewazibiou DADJA-TIOU/Université de Kara (Togo)	
Monfaye KOFFI/Université de Kara (Togo)	
Ablavi Mandirann AMEGNONKA/Université de Kara (Togo)	
UNCERTAINTY IN A MODERNIST WORLD: AN ANALYSIS OF SAMUEL BECKETT'S WAITING FOR GODOT -----	97
Mabandine DJAGRI TEMOUKALE, University of Kara (Togo)	
ASPECTS DESCRIPTIFS ET ARGUMENTATIFS DE L'ENONCIATION CHEZ le romancier FLORENT COUAO-ZOTTI -----	112
Léopold KOTOR, Raphaël YEBOU, Université d'Abomey-Calavi (BENIN)	
Raphaël YEBOU, Université d'Abomey-Calavi (BENIN)	
RITUALISATION DES ELECTIONS AU TOGO, QUELS EFFETS SUR L'ANCRAGE DEMOCRATIQUE ?-----	133
Komlavi A. LOLONYO, Université de Lomé (TOGO)	

COMMENT RELEVER LES DÉFIS DE LA RECHERCHE DANS LES UNIVERSITÉS AFRICAINES DE L'ESPACE CAMES ? CAS DE L'UNIVERSITÉ MARIEN NGOUABI EN RÉPUBLIQUE DU CONGO----	156
Michel Émile MANKESSI, Université Marien NGOUABI (Congo)	
LA FEMME CONGOLAISE ET LE CHEMIN DE FER CONGO-OCEAN (1921-1991). -----	176
Martin Pariss VOUNOU, Université Marien Ngouabi (Congo)	
LA FIN DE L'ÉTAT ET LE BONHEUR DU CITOYEN CHEZ PLATON ET CHEZ SPINOZA -----	193
YÉO Caleb Siéna, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)	
MONDIALISATION ET "LIQUIDITÉ" DU MONDE : BAUMAN, LA SONNETTE D'ALARME DES TEMPS MODERNES -----	204
DOSSO Faloukou, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)	
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE EN MATIERE DE RENFORCEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ DES JEUNES PAR L'AGENCE NATIONALE DU VOLONTARIAT AU TOGO (ANVT). -----	223
AGO Afèïgnim Essodisso, Université de Lomé (Togo)	
LE FAILLIBILISME POPPERIEN ET LA CRITIQUE DE L'INDUCTION -----	241
Giscard Kevin Dessinga, Université Marien Ngouabi (Congo)	
LES ORIGINES DE LA PREMIERE REBELLION AU TCHAD : 1963 A 1966 -----	254
NOURENE Souleymane Nourène, Ecole Normale Supérieure de Ndjamena (Tchad)	
MAHAMAT Almahadi Ahmat, Université Adam Barka d'Abéché (Tchad)	
ENVIRONNEMENT CULTUREL ET PARTICIPATION DES ENFANTS DANS LES PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT PILOTES PAR LES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE (OSC)-----	272
Essoh ALI, IRES-RDEC, Lomé (Togo).	
Gbati NAPO, Université de Lomé (Togo)	
ANTHROPOTECHNIE ET MUTATIONS DES PRATIQUES MEDICALES -----	292
KOUVON et Lafiakoi TANKRI, Université de Lomé (Togo)	

**IMPACT DE L'IMPLICATION DES PARENTS SUR LA RÉUSSITE
SCOLAIRE DES ÉLÈVES AU PRIMAIRE A BRAZZAVILLE----- 312**

**Chris Poppel LOUYINDOULA BANGANA YIYA, Université Marien Ngouabi
(Congo)**

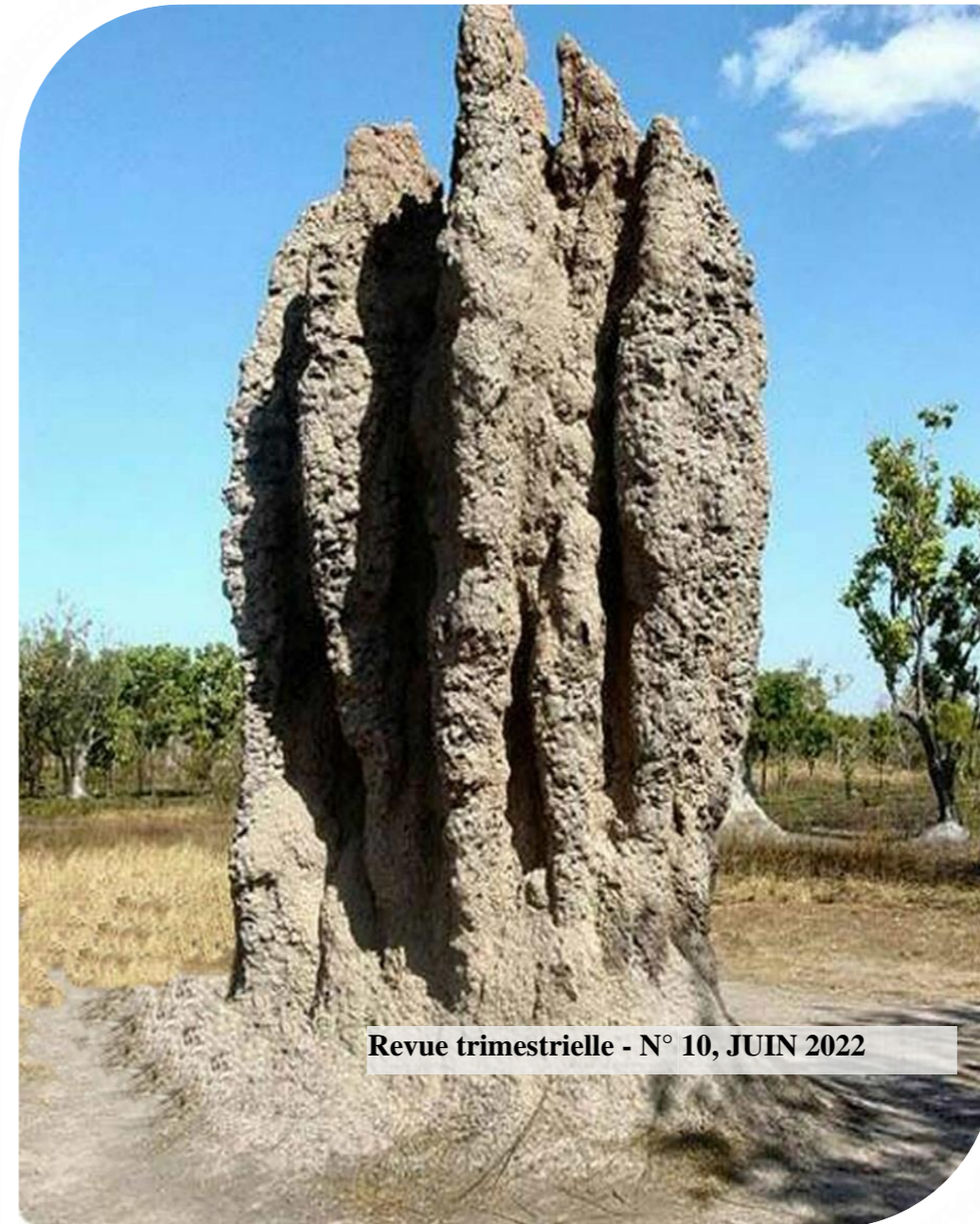
**LES ALLIANCES À PLAISANTERIE : UNE THEATRALITE
THERAPEUTIQUE ----- 336**

**Dr MABA Tagbo Victor, Institut National Supérieur des Arts et de
l'Action Culturelle, (Côte d'Ivoire)**

ISSN: 2617-4766

Đamá Nínau

REVUE INTERDISCIPLINAIRE
LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES



Revue trimestrielle - N° 10, JUIN 2022

REVUE TRIMESTRIELLE - N° 10 | Đamá Nínau | REVUE INTERDISCIPLINAIRE LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES

Mise en page et Impression
IMPRIMERIE ST LOUIS

53, Rue N'ZARA Doulassamé Face Première Eglise Baptiste du TOGO
BP: 61536 / Tel Bureau: (228) 22 22 10 45 / Mobile : (228) 90 12 37 30
E-mail: imprimerie.stlouis@yahoo.fr

"Dama Ninao" est une revue scientifique interdisciplinaire qui accepte et publie tous les articles relevant des Lettres, Arts et Sciences Humaines. A cet effet, elle s'intéresse aux études et théories littéraires, linguistiques, sociologiques, philosophiques, anthropologiques et historico-géographiques. La Revue "Dama Ninao", entendu "L'Entente" en langue kabyè du Nord Togo, est créée dans l'intention de matérialiser la mondialisation ou la globalisation qui s'opère avec l'esprit d'équipe et d'échanges et la désuétude du monde autarcique. Le monde scientifique universitaire ne peut échapper à cet esprit d'équipe qui fonde un creuset où « le fer aiguisé le fer », les échanges se croisent, puis s'entremêlent pour aboutir à une reconstruction des connaissances scientifiques individuelles dans la collectivité.

La Revue Dama Ninao nous renvoie à la Civilisation de l'Universel du poète sénégalais Léopold Sédar Senghor, qui prône la porosité des âmes avec l'acceptation de l'autre, de ce qu'il dispose d'utile pour mon avancement : sa civilisation, sa culture, sa langue ... Elle se fonde notamment sur la philosophie de Paul Ricœur qui préconise la perception de Soi-même comme un autre. Considérer soi-même comme un autre aux yeux de l'autre, nous amènerait à faire taire nos distensions et ressentiments afin de redimensionner notre espace, reconstruire notre histoire et notre société.

La Revue Dama Ninao s'est inspirée de la nature. Des insectes en miniature nous produisent de bels chefs-d'œuvre architecturaux, conjuguent leur génie créateur et leur force dans la patience et dans la tolérance. Ils créent des œuvres monumentales qui dépassent l'entendement humain, les termitières. A cet effet, la nature semble nous parler, nous guider, nous instruire dans le silence. Seules ces créations nous interpellent sans autant faire de nous des disciples. Comme la termitière qui, pour la plupart du temps, est une composante de maillons surgissant de la même matière, la Revue Dama Ninao se veut une termitière scientifique dont les enseignants-chercheurs en sont les maillons.

Au confluent de diverses sciences, la Revue Dama Ninao se propose de promouvoir la recherche scientifique et universitaire en impulsant le dialogue interdisciplinaire, le dialogue entre divers champs disciplinaires et divers contributeurs du monde universitaire.

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM

Université de Lomé

ADMINISTRATION DE LA REVUE

Directeur de publication et rédacteur en chef : Professeur TCHASSIM Koutchoukalo,
Université de Lomé

Directeur de rédaction : SILUE Lèfara (Maître de Conférences), Université Félix Houphouët Boigny

Comité Scientifique

Professeur Yaovi AKAKPO, Université de Lomé (Togo), Professeur Kodjona KADANGA, Université de Lomé (Togo), Professeur Xavier GARNIER, Université Paris 3 (France), Professeur Norbert VIGNONDE, Université de Bordeaux (France), Professeur Adama COULIBALY, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Professeur Pierre MEDEHOUEGNON, Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Professeur Mamadou KANDJI, Université de Cheikh Anta Diop (Sénégal), Professeur Komla Messan NUBUKPO, Université de Lomé (Togo), Professeur Amadou LY, Université de Cheikh Anta Diop (Sénégal), Professeur Kazaro TASSOU, Université de Lomé (Togo), Professeur Simon Agbeko AMEGBLEAME, Université de Lomé (Togo), Professeur Komlan Sélom GBANOU, Université de Calgary (Canada), Professeur Serge GLITHO, Université de Lomé (Togo), Professeur Nicoué GAYIBOR, Université de Lomé (Togo), Professeur Alain-Joseph SISSAO, Université de (Burkina Faso), Professeur Komla Essowè ESSIZEWA, Université de Lomé (Togo), Professeur Gneba KOKORA, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Professeur Louis OBOU, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

Comité de lecture

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM, Université de Lomé (Togo), Professeur Okri Pascal TOSSOU, Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Dr Lèfara SILUE, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Dr Christian ADJASSOH, Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire), Dr Bi Boli GOURE, Institut Polytechnique Félix Houphouët-Boigny de Yamoussoukro (Côte d'Ivoire), Dr Moussa PARE, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Dr Xolali MOUMOUNI-AGBOKE, Université de Lomé (Togo), Dr Paul SAMSIA, Université de Yaoundé I (Cameroun), Dr Anicette Ghislaine QUENUM, Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Dr Gbati NAPO, Maître de Conférences, Université de Lomé (Togo), Dr Koffi TSIGBE, Maître de Conférences, Université de Lomé (Togo), Dr Anoumou AMEKUDJI, Université de Lomé (Togo), Dr Ahossi Nicolas BROU, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire).

Comité de rédaction

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM, Xolali MOUMOUNI-AGBOKE, Maître de Conférences, Lèfara SILUE, Maître de Conférences, Wonouvo GNAGNON, Assistant, DOUHADJI Kossi, doctorant, Université de Lomé.

Contact : revuedamaninao@gmail.com

LIGNE EDITORIALE DE LA REVUE DAMA NINAO

Dama Ninao est une revue scientifique internationale. Dans cette perspective, les textes que nous acceptons en français ou anglais sont sélectionnés par le comité scientifique et de lecture en raison de leur originalité, des intérêts qu'ils présentent aux plans africain et international et de leur rigueur scientifique. Les articles que notre revue publie doivent respecter les normes éditoriales suivantes :

La taille des articles

Volume : 10 à 15 pages ; interligne 1.5, police 12 pour le corps du texte et les courtes citations; police 11 pour les longues citations, Times New Roman, les références des citations doivent être incorporées dans le texte. Exemple : Guy Rocher (1968, p. 29), pas de référence en foot-notes à l'exception de quelques commentaires.

Ordre logique du texte

- Un **TITRE** en caractère d'imprimerie et en gras. Le titre ne doit pas être trop long ;
- Un **Résumé (Abstract)** de 8 lignes en français et anglais, en interligne simple, suivi de 6 Mots clés (Key-words)

- Une **Introduction** : elle doit avoir une problématique, une méthode et une structure.
- Un **Développement** : les articulations du développement du texte doivent-être titrées comme suit :
 - 1-Pour le **Titre** de la première section
 - 1-1-Pour le **Titre** de la première sous-section
 - 1-2- Pour le **Titre** de la deuxième sous-section
 - 2- Pour le **Titre** de la deuxième section
 - 2-1-Pour le **Titre** de la première sous-section
 - 2-2- Pour le **Titre** de la deuxième sous-section
 - 3- Pour le **Titre** de la troisième section (si l'auteur de l'article le souhaite)
- Une **Conclusion** : elle doit être courte, précise et concise en mettant en relief l'authenticité des résultats de la recherche.
- **Bibliographie** (Mentionner uniquement les auteurs cités)

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :
NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication,
Zone Editeur.

Exemples:

- AMIN Samir (1996), *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.
- BERGER Gaston (1967), *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.
- DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p. 145-151. (Pour les articles).

SOMMAIRE

SIMILITUDE ET DISSIMILITUDE DE LA MUSICALITE DES POEMES DE CHARLES NOKAN ET DE ZADI ZAOUROU -----	6
Philomène Adjoua KOUADIO, Université Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo (Côte d'Ivoire)	
CEUX QUI SORTENT DANS LA NUIT DE MUTT-LON : DU MYTHE DE LA SORCELLERIE A UNE ECRITURE DU SACRE -----	26
Amatsia K. MONBLE, Université de Lomé (TOGO)	
LA PONCTUATION COMME FRONTIERES DE LA LITTERATURE ET DES ARTS -----	46
Dr THIEMELE Aimé, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan Cocody, (Côte d'Ivoire)	
IMPACTS DE LA POSTPOSITION DU SUJET DANS LA COMMUNICATION DISCURSIVE DE <i>LES SOLEILS DES INDÉPENDANCES</i> D'AHMADOU KOUROUMA-----	59
Kei Joachim, Université Alassane Ouattara(Côte d'Ivoire)	
MARRIAGE AND WIDOWHOOD AS A DOUBLE YOKE TO AFRICAN WOMEN: AN APPROACH TO NESHANI ANDREAS' <i>THE PURPLE VIOLET OF OSHAANTU</i>-----	78
Panaewazibiou DADJA-TIOU/Université de Kara (Togo)	
Monfaye KOFFI/Université de Kara (Togo)	
Ablavi Mandirann AMEGNONKA/Université de Kara (Togo)	
UNCERTAINTY IN A MODERNIST WORLD: AN ANALYSIS OF SAMUEL BECKETT'S WAITING FOR GODOT -----	97
Mabandine DJAGRI TEMOUKALE, University of Kara (Togo)	
ASPECTS DESCRIPTIFS ET ARGUMENTATIFS DE L'ENONCIATION CHEZ le romancier FLORENT COUAO-ZOTTI -----	112
Léopold KOTOR, Raphaël YEBOU, Université d'Abomey-Calavi (BENIN)	
Raphaël YEBOU, Université d'Abomey-Calavi (BENIN)	
RITUALISATION DES ELECTIONS AU TOGO, QUELS EFFETS SUR L'ANCRAGE DEMOCRATIQUE ?-----	133
Komlavi A. LOLONYO, Université de Lomé (TOGO)	

COMMENT RELEVER LES DÉFIS DE LA RECHERCHE DANS LES UNIVERSITÉS AFRICAINES DE L'ESPACE CAMES ? CAS DE L'UNIVERSITÉ MARIEN NGOUABI EN RÉPUBLIQUE DU CONGO----	156
Michel Émile MANKESSI, Université Marien NGOUABI (Congo)	
LA FEMME CONGOLAISE ET LE CHEMIN DE FER CONGO-OCEAN (1921-1991). -----	176
Martin Pariss VOUNOU, Université Marien Ngouabi (Congo)	
LA FIN DE L'ÉTAT ET LE BONHEUR DU CITOYEN CHEZ PLATON ET CHEZ SPINOZA -----	193
YÉO Caleb Siéna, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)	
MONDIALISATION ET "LIQUIDITÉ" DU MONDE : BAUMAN, LA SONNETTE D'ALARME DES TEMPS MODERNES -----	204
DOSSO Faloukou, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)	
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE EN MATIERE DE RENFORCEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ DES JEUNES PAR L'AGENCE NATIONALE DU VOLONTARIAT AU TOGO (ANVT). -----	223
AGO Afèïgnim Essodisso, Université de Lomé (Togo)	
LE FAILLIBILISME POPPERIEN ET LA CRITIQUE DE L'INDUCTION -----	241
Giscard Kevin Dessinga, Université Marien Ngouabi (Congo)	
LES ORIGINES DE LA PREMIERE REBELLION AU TCHAD : 1963 A 1966 -----	254
NOURENE Souleymane Nourene, Ecole Normale Supérieure de Ndjamena (Tchad)	
ENVIRONNEMENT CULTUREL ET PARTICIPATION DES ENFANTS DANS LES PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT PILOTES PAR LES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE (OSC)-----	272
Essoh ALI, IRES-RDEC, Lomé (Togo). Gbatì NAPO, Université de Lomé (Togo)	
ANTHROPOTECHNIE ET MUTATIONS DES PRATIQUES MEDICALES -----	292
KOUVON et Lafiakoi TANKRI, Université de Lomé (Togo)	

**IMPACT DE L'IMPLICATION DES PARENTS SUR LA RÉUSSITE
SCOLAIRE DES ÉLÈVES AU PRIMAIRE A BRAZZAVILLE----- 312**

**Chris Poppel LOUYINDOULA BANGANA YIYA, Université Marien Ngouabi
(Congo)**

**LES ALLIANCES À PLAISANTERIE : UNE THEATRALITE
THERAPEUTIQUE ----- 336**

**Dr MABA Tagbo Victor, Institut National Supérieur des Arts et de
l'Action Culturelle, (Côte d'Ivoire)**

LES ORIGINES DE LA PREMIERE REBELLION AU TCHAD : 1963 A 1966

NOURENE Souleymane Nourène

Enseignant chercheur à l'École Normale Supérieure de Ndjamena (ENS),
Département d'histoire

Tel : (+235) 66 34 63 69 / (+235) 99 25 91 89 / whatsApp : (+235) 66 34 63 69

E-mail : nourenesouleymanenourene@gmail.com

MAHAMAT Almahadi Ahmat

Enseignant chercheur à l'Université Adam Barka d'Abéché (UNABA) /,
Département d'histoire

Tel : (+235) 66 36 67 64 / (+235) 99 44 68 72

E-mail : almahadahmat1@gmail.com

Résumé : Certaines difficultés qui caractérisent la vie politique au Tchad aujourd'hui, trouvent leurs racines et leurs explications dans les rôles qu'ont joués les premiers hommes politiques juste après l'indépendance du Tchad. Le manque de maturité politique a poussé les autorités politiques de l'époque à l'abus de pouvoir qui a conduit aux mécontentements et aux dérapages. Les arrestations des leaders politiques de l'opposition, la suppression des partis politiques et la consécration du parti unique ont conduit à la création des rébellions et au coup d'État militaire du 13 avril 1975. Cet article est une contribution à la compréhension de l'histoire politique contemporaine du Tchad.

Mots clés : Origines, crises, politique, Rébellion, République, Tchad

Abstract: Some of the difficulties that characterize political life in Chad today find their roots and their explanations in the roles played by the first politicians following independence and the birth of the Republic prayer. Because the lack of political maturity pushed the political authorities of the time to the abuse of power, pushing them to carry out acts causing discontent of all kinds and leading to slippages. Indeed, the arrests of opposition political leaders, the suppression of political parties and the consecration of the single party, led to the creation of rebellions and resulted in the military coup of 1975. This article is a contribution to understanding of the contemporary history of Chad.

Keywords: origins, crises, policy, rebellion, republic, Chad.

Introduction

Le Tchad est l'un des pays situés en Afrique sahélo-saharienne qui n'a pas connu une stabilité durable depuis son accession à l'indépendance le 11 Août 1960 ; car dès les premières années de cette indépendance, des conflits ont opposé ses fils, entraînant la création des rébellions armées qui ont conduit le pays à connaître des guerres. Le président Tombalbaye qui avait le devoir en sa qualité de premier chef d'Etat de la première République, de bâtir la nation tchadienne en corrigeant les erreurs des politiciens de la veille de l'indépendance, en menant une politique de cohabitation entre les différentes entités que regroupe le Tchad, tant politiques que culturelles n'a pu le faire.

Car, en pensant bâtir une Nation en favorisant la pensée unique comme c'était la mode dans beaucoup de pays africains au début des années des indépendances, le Président Tombalbaye s'est attelé à consolider son pouvoir personnel d'abord par des purges dans son entourage politique immédiat, avant de se tourner contre ses opposants, qui ont été soit emprisonnés soit éliminés physiquement. Quant aux partis politiques, ils ont été purement et simplement dissous.

Dès 1963, des tensions éclatèrent aussi bien dans la capitale que dans les provinces. Le mécontentement général a donné naissance à des révoltes au-devant desquelles, le Front de Libération National du Tchad (FROLINAT). En parcourant la revue de la littérature sur l'histoire politique du Tchad, nous avons constaté que le pays s'est plongé dès les premières années de son indépendance dans l'instabilité politique et des rebellions contre le gouvernement.

Nous constatons également que le pays tente toujours de retrouver la paix après plus d'un demi-siècle de son indépendance. Cela nous a conduit à chercher à comprendre les causes du problème d'où : « Les origines de la première rébellion au Tchad : 1963 à 1966 ». Comme toute œuvre universitaire, l'intérêt que suscite notre article est d'abord d'ordre scientifique. Nous espérons qu'il contribuera à la

compréhension de l'histoire politique contemporaine du Tchad. Pour mener à bien cette recherche, nous avons opté pour la méthodologie analytique. Le précurseur de cette méthodologie analytique, René Descartes, la définissait ainsi: « ...Diviser chacune des difficultés que j'examinais, en autant de parcelles qu'il se pourrait, et qu'il serait requis pour les mieux résoudre» (Gaudin Thierry, 2003, p.24).

En se basant sur cette méthodologie, chaque partie de notre article a étudié un aspect du sujet qui constitue un élément distinct de la question. Ainsi, notre sujet a été mis en lumière par l'étude de ses différentes facettes examinées, en se basant sur une documentation émanant de diverses sources : écrites et électroniques. L'architecture de ce travail est bâtie autour d'une introduction qui comprend : la présentation du sujet, la problématique, l'intérêt de l'étude, la méthodologie ; un développement autour de trois points : la philosophie politique du chef de l'État de la première République, la vie constitutionnelle, la décadence politique et enfin une conclusion.

1. La philosophie politique de Tombalbaye : la consécration du parti unique

1.1. La prise en main du parti

Le président Tombalbaye a commencé par contrôler d'abord sa propre formation politique le Parti Progressiste Tchadien, section du Rassemblement Démocratique Africain (PPT/RDA), en écartant Gabriel Lisette qui dirigeait le Parti depuis 1947. Cela s'est passé quelques jours seulement après la proclamation de l'indépendance le 11 août 1960. Le président Tombalbaye a saisi l'occasion d'un voyage officiel à l'étranger de Gabriel Lisette, alors vice premier ministre, pour lui interdire de revenir au Tchad en le traitant d'étranger d'origine guadeloupéenne et lui retira la nationalité tchadienne. Une année plus tard, le 30 Septembre 1961, il s'attaqua au président de l'Assemblée nationale Ahmed Kotoko en évoquant le fait que ce dernier était né au Cameroun. Il est traité également d'étranger, privé de la nationalité tchadienne et expulsé du Tchad (Chapelle Jean 1986, p. 251).

Devenu maître de son parti, Tombalbaye s'attela à mettre fin au multipartisme. Sa philosophie dans ce domaine fut celle qu'il avait exposée le 02 novembre 1960: « Un seul appareil est tout indiqué pour présider la vraie unité du Tchad ; cet appareil est le parti progressiste ... Le parti progressiste avec une organisation solide, me semble le seul élément déterminant pour nous conduire à une construction autour du drapeau national » (Yacoub Mahamat Saleh, 2005, p. 30).

Il passa alors de la parole à l'acte. Tombalbaye tenta d'abord de fusionner tous les partis en une seule formation au congrès d'Abéché en 1961. La tentative échoua, puisque certains partis refusèrent d'adhérer à son parti. Il utilisa alors la manière forte. Une ordonnance du 19 janvier 1962 annonça la dissolution de tous les partis politiques à l'exception du parti au pouvoir, le PPT/RDA. Quelques jours plus tard, le 28 janvier 1962, un décret prononça la dissolution de l'Assemblée nationale et fixa les élections législatives un mois après, le 04 mars 1962, avec comme résultat une Assemblée acquise à la cause du parti unique puisque tous les députés en étaient issus (Haggar Bichara Idriss, 2007, p. 115).

Cette Assemblée a permis au P.P.T. qui disposait d'une large majorité, de faire adopter la Constitution du 16 avril 1962. Puis, «la pratique et les retouches successives, en 1965 et 1967, renforcèrent les pouvoirs du chef de l'État au détriment de l'Assemblée et au profit du Bureau Politique National, organe central du P.P.T. Quant à l'appareil judiciaire, il resta strictement dépendant du pouvoir et l'arbitraire prit rapidement le pas sur toute justice» (Chapelle Jean, 1986, p. 248).

Ainsi, le pays fut entièrement contrôlé par le Bureau Politique National (B.P.N.,) du P.P.T./R.D.A. Le parti du président Tombalbaye avait la mainmise sur tout l'appareil d'État en exerçant partout un droit de regard, en s'octroyant un pouvoir d'annulation, de rectification et de blocage sur toutes les décisions jusqu'aux plus minimes. Le parti s'est même substitué aux instances dont le rôle était d'étudier, de réfléchir et de décider. C'est ainsi que le B.P.N. s'est substitué entièrement au conseil

supérieur du plan pour devenir le seul responsable des orientations du développement (Ibid.).

Cette suppression du multipartisme a suscité la colère de la classe politique et des émeutes violentes. Ces violences, premières du genre dans la capitale, sont dénommées événements de septembre 1963. Quelques leaders politiques tels qu'AhmatKoulamallah, Jean Baptiste et Djibrine Khérallah furent arrêtés à la suite de ces événements. Jean Baptiste mourut en prison (Alhamdou Issakha, 1984, p. 68).

En effet, le durcissement du régime passa de la restriction et de la privation des libertés publiques à leur répression. Ainsi, la restriction des libertés a pris forme avec l'adoption de plusieurs lois, ordonnances et règlements restreignant le fonctionnement des associations, réglementant les réunions publiques, les attroupements, les manifestations et prévoyant l'Etat d'urgence. A partir de 1963, Tombalbaye ne se contentait plus de révoquer ses adversaires de leurs postes de responsabilité ou de les assigner en résidence surveillée, mais les faisait juger par une cour criminelle spéciale. L'année 1963 a marqué ainsi un tournant important dans la répression politique menée par le régime de Tombalbaye à l'encontre de ses opposants en majorité originaires du centre et du nord du pays (Bangoura Mohamed Tétémedi, 2005, p. 134).

1.2. L'échec de la politique du parti unique

Le Président Tombalbaye dirigea ainsi le pays à travers le parti unique, le PPT, dont il était le secrétaire général. Dix ans après, il fit lui-même le constat d'échec cuisant dans *Lecanard déchaîné*, un journal qui faisait office de porte-parole officieux du gouvernement. Dans son premier numéro paru le 11 août 1973, il écrivait : « ...Au PPT, la médiocrité occupait toutes les issues et chantait ses propres louanges. Les hommes de valeur furent bousculés et persécutés. Les positions de prestige étaient occupées par des cancre, des farceurs... Bref, avec le PPT, c'est la

glorification des incapables, des égoïstes... C'est la nuit opaque qui pesait sur le pays. Nuit opaque et aveugle... » (Haggar Bichara Idriss, 2007, p. 338).

Il ne dit pas cependant sa part de responsabilité en tant que dirigeant de ce parti. Une dizaine de jours après ce constat, Tombalbaye a dissout son propre parti, le PPT et crée un nouveau parti en 1973, le Mouvement National pour la Révolution Culturelle et Sociale (MNRCS), avec comme philosophie le retour aux sources. Ainsi, la révolution culturelle fut officiellement présentée comme une revanche nationaliste contre les valeurs occidentales par un retour à la tradition. La raison avancée était donc de défendre une identité africaine contre le colonialisme. Dans la foulée, les villes, les rues et les personnes qui avaient des noms à consonances européenne furent rebaptisées. Le président lui-même changea son prénom François par «Ngarta» et le nom de la capitale Fort Lamy par «Ndjamena» (Dingamadji Arnaud, 2011, p. 38).

Mais la réalité était toute autre, car la philosophie de ce nouveau parti avait pour cadre, le rite initiatique traditionnel, le Yondo. Que cherchait alors Tombalbaye en embrigadant une partie de la population tchadienne dans une certaine logique culturelle, tout en excluant les autres ? Le journal *Jeune Afrique* écrivait à ce sujet : « On commence à se poser beaucoup de questions à Ndjamena... Le chef de l'État n'a pas caché qu'il faisait beaucoup plus confiance aux cadres initiés qu'aux autres... On dit au Tchad que la révolution culturelle doit éveiller les consciences et provoquer l'unité nationale. Pratiquée dans une seule région, en l'occurrence la sienne, elle risque de provoquer des effets contraires » (Haggar Bichara Idriss, 2007, p. 354).

Tombalbaye a fait de ce rite initiatique un outil de contrôle du loyalisme des cadres du sud à son régime et à son parti le MNRCS, où des départs obligatoires et massifs des fonctionnaires vers les villages du sud du pays étaient organisés pour les convertir. Le Yondo devint en fait, un instrument de brimades tant physiques que morales, et un lavage de cerveau qui stimula la xénophobie. Les récalcitrants étaient

pourchassés à travers le pays, puis conduits de force sur le lieu d'initiation ou jetés en prison. Certains ne reviendront jamais, car ils mourront. D'autres étaient même enterrés vivants.

Finalement, l'expérience du MNRCS fut un échec et un désastre politique et social pour le Tchad. Au Sud du pays, la population a souffert à cause du Yondo étant un instrument d'asservissement pour le régime. Quant aux populations du centre et du Nord, le Yondo fut considéré comme un phénomène qui attisait les dissensions régionalistes et une conspiration du régime, destinée à exploiter les différences culturelles (Bangoura Mohamed Tétémadi, 2005, p. 140).

2. La limitation du pouvoir législatif

2.1 La Loi Constitutionnelle de 1960

Cette première Constitution de l'ère de l'indépendance et la troisième que le pays ait connue ne diffère pas au fond de celle qui l'a précédée. Elle reprend l'essentiel des dispositions de la Constitution de 1959 et apporte des modifications sur certains points tels que « le Tchad est une République indépendante et souveraine » au lieu de « Tchad membre de la Communauté ». Parmi les modifications apportées, il y a également la place particulière accordée à la langue arabe dans le domaine éducatif même si elle n'est pas hissée au statut de langue officielle (Le Cornec Jacques, 2002, p. 323).

Alors que la constitution était globalement organisée sur le modèle de la constitution française de 1958, l'absence de la motion de censure contre le pouvoir exécutif n'en restait pas moins une divergence capitale par rapport à la constitution française. En France, la motion de censure est importante pour maintenir un équilibre entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif qui pourrait voter la motion de censure dans le cas où le parlement ne serait pas satisfait de la politique du président et de celle du premier ministre.

La motion de censure entraînerait la démission du premier ministre et de son gouvernement. Bien qu'il n'y ait pas de motion de censure contre le président, le fait que l'on puisse le dépouiller de son premier ministre et des autres ministres qui ont exécuté ses directives, reste une arme face aux excès de l'exécutif. C'est un mécanisme qui a déjà servi comme un contrôle important contre l'exécutif dans l'histoire de la Cinquième République en France. En conséquence, le fait de ne pas inclure ce système de contrepoids dans la constitution tchadienne de 1960 fut le premier pas vers l'évolution d'un pouvoir exécutif excessivement puissant. Cependant, cette constitution s'engage sur une note d'optimisme et d'idéalisme, par une déclaration des droits de l'homme et du citoyen inspirée de celle de 1789 en France. Ce qui allait s'avérer capital dans cette déclaration des droits, c'est la présence du droit de former des partis politiques. Les articles 6 et 7 de cette constitution illustrent ce vif désir du multipartisme. c'est d'ailleurs cet aspect particulier de cette constitution qui a entraîné l'adoption d'une nouvelle constitution peu de temps après le 16 avril 1962 ((Aucoin Louis, 1992).

Composée de 79 Articles, cette Loi constitutionnelle (N°18-60) est la troisième et survint quatre mois après l'Indépendance proclamée le 11 août 1960. Comme conséquence de cette indépendance, l'Assemblée dota le pays d'une nouvelle Constitution qui fut promulguée le 28 novembre 1960. L'Article 1 stipule que « ... La langue officielle est le français ». Mais à l'Article 6, il est mentionné que « l'enseignement public est laïc. Il se donne en langue française. Une place particulière est faite à la langue arabe... ». Le bilinguisme n'était toujours pas au rendez-vous mais il est annoncé quand même dans l'enseignement.

2.2 Le renforcement du pouvoir présidentiel par la révision constitutionnelle

La constitution de 1962, bien que n'autorisant que le monopartisme ; ressemblait à celle de 1960. Selon cette constitution, le président serait élu par un collège électoral au lieu d'être choisi par l'Assemblée nationale. En 1969, la constitution était modifiée par l'ordonnance n° 15/INT du 20 mai 1969 qui disposait

dans l'article 1, que le président serait élu au suffrage universel. Cette constitution était en vigueur jusqu' en 1975 date du coup militaire qui a renversé mortellement le président Tombalbaye.

Même si le président devait être élu directement, l'établissement d'un monopartisme constituait un pas important vers un pouvoir exécutif excessif. Puisque la motion de censure, qui aurait pourtant pu freiner le pouvoir exécutif avait été supprimée, il aurait été d'autant plus primordial de sauvegarder la présence d'une opposition politique, et son parti pour contrebalancer le pouvoir exécutif. Quoi qu'il en soit, depuis que la constitution a établi en 1962 le monopartisme, force est de constater qu'aucun moyen politique ou constitutionnel n'a permis de freiner les excès du pouvoir exécutif (Aucoin Louis, 1992).

Composée de 89 Articles, cette Loi Constitutionnelle est la quatrième constitution du Tchad adoptée le 16 avril 1962 sous le n° 2-62. Il n'y a pas de changement en matière de langue officielle. Les mêmes dispositions en la matière dans la Constitution précédente sont reprises dans celle-ci. Le français demeure ainsi la seule langue officielle selon l'article 1 qui stipule que «La langue officielle est le français». La place particulière réservée à l'arabe dans l'Article 6 de la Constitution précédente est reprise dans le Préambule de celle-ci en mentionnant que «l'enseignement public est laïc. Il se donne en langue française. Une place particulière est faite à la langue arabe... » (Constitution de 1962 : Préambule-Article1).

3. La décadence politique : l'apparition des rebellions

3.1 La rébellion au centre-Est

Le climat politique malsain qui a suivi l'indépendance, a abouti d'abord à des manifestations à N'Djaména le 16 septembre 1963. Ces manifestations ont été réprimées violemment, causant plusieurs dizaines de morts. Ces événements du 16 septembre 1963 marquèrent un tournant dans la vie politique tchadienne. Car cette

répression qui a causé officiellement vingt-cinq morts et une vingtaine de blessés a été suivie immédiatement de l'arrestation des principaux leaders politiques du Nord, dont l'un décéda aussitôt en prison (Garoundé, 2003:31). Tombalbaye a entrepris également d'exclure du gouvernement, du parti au pouvoir et des autres centres de décisions, le reste des hommes politiques du Centre-Nord. Un climat de méfiance s'instaura alors à partir de cette date, inaugurant un clivage politique entre le Nord et le Sud (Ibid).

En plus de la politique d'exclusion qui a mécontenté la classe politique, la colère a gagné également une grande partie de la population qui devait payer l'impôt personnel plusieurs fois dans l'année en plus de l'emprunt national obligatoire et la taxe sur bétail pour renflouer le trésor public. Ces mesures ont amené les populations du centre, de l'est et du nord à se révolter contre le régime de Tombalbaye. C'est ainsi qu'en 1965, le coup d'envoi de la révolte populaire fut donné par les Moubis de Mangalméau au Guéra, dans le centre du pays.

Trois cent paysans armés de sagaies et des piques ont décidé d'attaquer les autorités administratives locales. La riposte du gouvernement fut violente et la répression causa plusieurs centaines de victimes (Lemoine Thierry, 1997, p. 24).

Christian Bouquet décrivait la souffrance des populations dans cette zone comme suit: «Les contribuables souffraient déjà beaucoup des abus des collecteurs d'impôts qui passaient plusieurs fois par an pour le compte personnel de certains préfets et sous-préfets ... En outre, s'ajoutait une taxe sur le bétail qui faisait l'objet d'excès semblables» (Bouquet Christian, 1982, p. 127).

En effet, le gouvernement organisa un séminaire des cadres en avril 1965, à l'issue duquel, il décida de doubler l'impôt en avançant comme argument que la population tchadienne n'était pas de quatre millions à l'époque mais plutôt de six millions, de même que le nombre de têtes de bétail fut arbitrairement doublé. Pour mettre en pratique cette volonté du gouvernement, les services fiscaux ont émis des rôles supplémentaires pour l'année 1965. C'est ainsi que beaucoup des régions ont

dû payer le double de ce qu'elles payaient auparavant. C'est le cas du canton de Mangalmé qui se retrouva devoir s'acquitter de six millions de francs CFA au lieu de trois millions plus l'emprunt national obligatoire qui était également de six millions. En plus, le gouvernement imposa à la population Moubi un chef de canton dont elle ne voudrait pas. Les doléances qu'elle avança au gouvernement pour trouver des solutions non seulement sont restées lettres mortes, mais ont été interprétées par le gouvernement comme une désobéissance et un affront. Le résultat fut une brutale répression (HaggarBichara Idriss, 2007, p. 224).

Mais cette répression énergique n'a pas impressionné la population de Mangalmé. Bien au contraire, elle s'est organisée en groupes d'autodéfense et a tenu tête à l'armée régulière. Ce qui fait dire à Robert Buijtenhuijs que «pour la première fois, une révolte bien que durement réprimée, ne se termine pas pour le peuple par un recul» (Buijtenhuijs Robert, 1978:108).

3.2 L'expansion de la rébellion au Nord

Les révoltes populaires ne se limitaient pas en fait au centre du pays, mais se sont propagées un peu partout. Nous citons le cas du Tibesti où la révolte des Toubous du Tibesti dans le Nord était également la conséquence de la dérive des responsables nommés par le président Tombalbaye pour administrer et sécuriser la région. En effet, les premiers incidents ont eu lieu en septembre 1965, suite à une rixe opposant les habitants de Bardaï à un groupe de soldats de la garnison de la localité. Pierre Claustre, cité par Bangoura, rapporte dans son ouvrage les témoignages suivants : « Les soldats ont eu un comportement injurieux à l'égard d'une femme toubou qui participait à une danse traditionnelle. En réaction, l'un des soldats fut poignardé mortellement. Le commandant de la garnison qui exerçait les fonctions de sous-préfet réagit sans discernement en humiliant l'ensemble de la population... et en arrêtant le principal notable: le Derdéï Oueddeï Kochidemi, le chef spirituel et temporel des Toubou et son fils Goukouni» (Bangoura Mohamed Tétémadi, 2005, p. 150).

En plus de ces arrestations, pour dissuader quiconque de recourir à une quelconque contestation, l'administration a pris des mesures qui ont plutôt aggravé la situation. Ces mesures qui sont prises par le lieutenant Allafi, sous-préfet du Tibesti, sont les suivantes :

- «- Port d'armes blanches apparentes ou non : 6000 F d'amende et deux ans de prison ;
- Port du turban interdit, amende 5000 F ou emprisonnement jusqu'à ce que l'intéressé soit solvable ;
- Interdiction de se réunir, même à deux personnes ; le cas échéant, amende de 5000 F CFA par individu et un mois d'emprisonnement ;
- Pour une dispute, cinquante à cent coups de chicotte par personne plus une amende de 5000 Francs CFA. En ce qui concerne les femmes, elles sont tondues, déshabillées et promenées en public...» (HaggarBichara Idriss, 2007, p. 248).

En plus, le préfet de la circonscription du BET, le colonel Djogo, de retour d'une conférence agricole organisée par le gouvernement dans la zone soudanienne, décida d'appliquer à la lettre les mesures prises pour cette zone désertique : amener les nomades à se consacrer à l'agriculture pour améliorer leur nourriture quotidienne, et donc à cultiver mil, blé et patate douce. Cette décision d'imposer l'agriculture aux populations nomades qui vivaient principalement de l'élevage et qui accordaient une importance minimale à l'agriculture, fut le point de rupture entre les populations du Tibesti et l'administration. Les originaires militaires de la région, furent obligés de choisir leur camp. Ainsi, lorsque le premier affrontement se déclencha le 05 mars 1968 à Aouzou, tous les gardes nomades toubous se rangèrent aux côtés de la population et des autorités traditionnelles, contre l'administration. D'ailleurs, le communiqué publié par le gouvernement à cette occasion confirme que: « À la suite de l'interprétation maladroite de directives préfectorales appliquées quelquefois sans assez de discernement, des représentants de l'autorité civile et militaire du poste d'Aouzou en sont venus à s'affronter les armes à la main. Bilan : plusieurs morts et blessés tant civils que militaires» (Ibid.).

3.3 La création du FROLINAT

Du mécontentement de la population à la lutte armée, le pas a été vite franchi. Ainsi, pour les émigrés tchadiens qui ont fui le pays à cause des répressions de toutes sortes depuis la colonisation et qui se trouvaient dans les pays limitrophes, principalement en République Centrafricaine et au Soudan, l'occasion était indiquée surtout pour ceux qui s'intéressaient à la politique, de rejoindre l'opposition armée.

Pour la communauté tchadienne qui se trouvait en RCA, ce fut autour d'El-hadj Issaka que les opposants au régime de Tombalbye se regroupèrent pour soutenir la lutte armée. El-Hadj Issaka regagna personnellement le Tchad pour descendre sur le terrain et mit sur pied une organisation embryonnaire dans la région du Sila au sud-est du pays. Pour la communauté tchadienne vivant au Soudan, qui était par ailleurs la communauté la plus nombreuse de toutes les communautés tchadiennes vivant à l'étranger, l'opposition a eu plus de chance de se structurer avec beaucoup de soutien tant moral que matériel. C'est ainsi que le 20 avril 1965, naquit le Front de Libération du Tchad (FLT), une émanation du Mouvement National de Libération du Tchad (MNLT), dirigé par Hassan Ahmat Moussa qui était membre d'un des partis dissous en 1962 et qui s'était enfui depuis lors pour se réfugier au Soudan. Le programme politique du FLT se résumait en cinq points : renverser le régime dictatorial et le colonialisme sioniste ; libérer le pays de toutes les formes de domination étrangère ; atteindre l'indépendance totale ; instaurer l'unité nationale et l'égalité en droit entre tous les groupes ; rehausser le niveau de vie et le bien-être de la population sur les plans économique, culturel, social, scientifique et médical (Chapelle Jean, 1986, p. 257).

De même, devant cette impasse de ne pouvoir exercer la politique d'une manière légale, un des partis politiques dissous (l'UNT, parti au courant progressiste) a dépêché Ibrahim Abatcha à l'extérieur du pays pour une grande campagne de sensibilisation auprès des mouvements de libération nationale en Afrique et dans le monde afin d'organiser une opposition armée. I. Abatcha est parvenu à obtenir

l'appui du Ghana, du Vietnam, de l'Algérie, de l'Égypte et également des émigrés tchadiens dans différents pays notamment ceux du Soudan et de la Centrafrique. Il trouva un écho particulièrement favorable chez les universitaires tchadiens qui se trouvaient en Égypte à l'Université Al-Azhar. Ces universitaires avaient déjà réclamé l'indépendance du Tchad en 1944, en signant une pétition pour la remettre à Félix Éboué, Gouverneur des territoires du Tchad à l'époque. Ils étaient engagés pour la lutte aussi bien politique qu'armée. C'est ainsi qu'un groupe de sept d'entre eux a été envoyé à l'initiative de Abatcha en Corée pour une formation militaire. Ce groupe de sept combattants appelés « coréens » seront les futurs formateurs militaires sur le terrain. Il s'agit de: Bahar Danna Douasse, Mahamat Hissein Abdallah, Abdelrasoul Dankar, Aboubakar Mahamat Treye, Mahamat Tahir Moussa et Hissein Ahmat Django (Yacoub Mahamat Saleh et Gatta Gali Ngoté, 1999, P. 29).

Après la phase de la sensibilisation et du recrutement, vint la mise sur pied de l'organisation politico-militaire. Et c'était à Nyala au Soudan que se retrouvèrent tous les mécontents du régime du président Tombalbaye tels que les anciens membres de l'UNT, mais aussi ceux qui avaient fui la colonisation depuis longtemps et qui avaient créé en 1964 un front de lutte dénommé FLT sous la direction de Hassan Ahmat Moussa. C'est ainsi que du 19 au 22 juin 1966, ces différents mécontents ont tenu un congrès constitutif à Nyala au Soudan pour la création du FROLINAT (Front de Libération Nationale du Tchad) avec comme Secrétaire Général Ibrahim Abatcha (Chapelle Jean, 1986, p. 257).

Pour ce qui est du programme politique du FROLINAT, il se résume comme suit: lutter par tous les moyens pour renverser le régime néocolonialiste et dictatorial que la France a imposé au peuple tchadien depuis 1960 ; faire évacuer toutes les bases étrangères situées sur le territoire tchadien, mettre en place une politique agricole et réaliser la réforme agraire ; encourager les petits et moyens commerçants et appliquer une politique de fiscalité raisonnable et équitable ; édifier une culture et une éducation démocratique, progressiste et à caractère national ; adopter le français et l'arabe

comme langues officielles ; établir des relations diplomatiques avec tous les pays sauf Israël et l’Afrique du Sud (Bangoura Mohamed Tétémadi, 2005, p. 152).

Pour desserrer l’étai des forces gouvernementales et surtout pour élargir son emprise sur une grande partie du territoire, le FROLINAT qui opérait jusque-là au centre et sud-est du Tchad, a ouvert un nouveau front en créant une 2^{ème} armée au Nord dans la région du BET (Borkou-Ennedi-Tibesti). Ainsi, «le FROLINAT, par l’intermédiaire de Mahamat Ali Tahir, a joué un rôle de premier plan dans le déclenchement de l’insurrection du BET, et que Taher, toutes proportions gardées, a fait pour le BET ce qu’Ibrahim Abatcha a fait pour le Centre-Est :recrutement de combattants à l’extérieur et ensuite rentrer sur le terrain où les conditions de la lutte armée étaient réunies» (Buijtenhuijs, Robert 1978, p. 161).

Face à cette ampleur que vient de prendre le FROLINAT, le président Tombalbaye fit appel à la France qui ne tarda pas à intervenir et aider les forces gouvernementales à récupérer Aouzou. Le Général De Gaulle, alors président de la République française déclara à propos de cette intervention : « Le Tchad fait partie de l’épopée de la France libre. Je ne pouvais le laisser à la merci d’éléments incontrôlés venus de l’extérieur. Je suis intervenu par pur sentiment» (YacoubMahamat Saleh et GattaGaliNgoté, 1999, p. 91).

Le FROLINAT ne tarda pas à se renforcer et à s’élargir davantage, tant par le nombre de simples citoyens mécontents qui le rejoignaient et qui prenaient les armes pour combattre, que par les cadres et hommes politiques qui adhéraient pour épouser ses idéaux de lutte armée. C’est le cas de Hissein Habré qui regagna le FROLINAT en 1971 et qui s’est vu confier aussitôt arrivé, la direction de la deuxième armée par Goukouni Wedeye. Habré qui ne manquait pas d’imagination et qui fut d’ailleurs le premier à porter le FROLINAT au pouvoir, organisa sans tarder, un Congrès à Goumour pour créer un Conseil de Commandement des Forces armées du Nord en abrégé (CCFAN). Et pour s’illustrer sur le plan national et international et surtout pour se faire entendre, il prit en otage le 21 avril 1974, l’archéologue française

Madame Françoise Claustre, le coopérant français Marc Combe et l'allemand Christophe Staewen. Habré n'a pas tardé non plus d'entrer en conflit avec Goukouni, allié fidèle de la Libye qui occupait la Bande d'Aouzou depuis 1973. Goukouni voulait profiter de l'aide libyenne pour arriver au pouvoir avant de revendiquer la bande d'Aouzou alors que Habré ne voulait pas voir cette présence libyenne sur cette portion du territoire national. Un autre problème qui a opposé Habré à Goukouni était la prise en otage de Mme Claustre. Alors que Habré voulait profiter au maximum de cette prise d'otage pour s'armer, Goukouni décida de les libérer avec la médiation de Gadafi. Cette brouille avec Goukouni obligea Habré à quitter le Nord pour se retrouver à l'Est à Aramkolé dans le Wadi-Fira. Puis changeant de stratégie, il se retira au Soudan pour engager des négociations avec le gouvernement central du Général Maloum (Ibid. 93, p. 94).

Ces négociations ont abouti à un accord de réconciliation nationale dénommé «Charte Nationale» signé le 25 août 1978 à Khartoum au Soudan. Dans cette Charte, l'annonce de l'adoption du bilinguisme fut mentionnée pour la première fois dans l'histoire du pays, où nous lisons dans l'article 24 tiré 11 «le français et l'arabe seront les deux langues officielles».

Conclusion

Le président Tombalbaye a eu le mérite d'avoir exercé la première expérience, celle de diriger un Etat naissant ; une mission qui n'est pas du tout facile.

Mais il faut relever que pendant cette période de l'histoire mouvementée du Tchad sous le régime du président François Tombalbaye, la vie politique a mal tourné du fait de la suppression du multipartisme à tort ou à raison.

Car, à cause de cette politique, il y a eu exclusion et la violence s'est installée dans le pays dès les premières années de l'indépendance avec les émeutes de 1963 à Fort Lamy et la création du Front de Libération Nationale du Tchad (FROLONAT) en 1966.

La leçon qu'on peut retenir de cette période de Tombalbaye est que l'exclusion politique conduit souvent à la révolte et que la participation de tous à la gestion de la chose publique est la meilleure façon de prévenir la violence et bâtir une nation stable et solide.

Bibliographie

- ALHAMDOU, Isskha (1984), *Ma vérité sur l'imbroglio politico-militaire au Tchad*. Bruxelles, Africa ISBN.
- AUCOIN Louis(1992), « Le système juridique et l'État de droit au Tchad et son effet sur le secteur privé », www.usais.gov/pdf-document/PNABU483, consulté le 15 juin 2015.
- BANGOURA, Mohamed Tétémedi (2005), *Violence politique et conflits en Afrique : cas du Tchad*, Paris, L'Harmattan.
- BOUQUET Christian (1982)*Tchad, genèse d'un conflit*, Paris, L'Harmattan.
- BUIJTENHUIJS Robert(1978), *Le Frolinat et les révoltes populaires du Tchad, 1965-1976*, La Haye, Mouton.
- CHAPELLE Jean(1986), *Le peuple tchadien, ses racines et sa vie quotidienne*, Paris, L'Harmattan.
- DINGAMADJI Arnaut (2011), *Les gouvernements du Tchad, de Gabriel Lisette à Idriss Deby Ito (1957-2010)*, Paris, L'Harmattan.
- GAROUNDE Djarma (2003), *Tchad, Témoignage d'un militant du FROLINAT*, Paris, L'Harmattan.
- Gaudin Thierry(2003), *Le discours de la méthode créatrice*, Paris, Les éditions du Relié.
- HAGGAR Bichara Idriss (2007),*François Tombalbaye 1960-1975*, Paris, L'Harmattan.

- LE CORNEC Jacques(2002), *Les mille et un Tchad*, Paris, L'Harmattan.
- LEMOINE, Thierry(1997), *Tchad 1960-1990 Trente années d'indépendance*, Paris, Lettres du Monde.
- République du Tchad, *Constitution du 16 avril 1962*
- YACOUB, Mahamat Saleh (2005), *Tchad, des rebelles aux seigneurs de guerre, la désagrégation de l'armée nationale tchadienne*, Ndjamena, Centre Al-Mouna.
- YACOUB, Mahamat Saleh et GATTA , Gali Ngothé (2005), *Tchad, Frolinat, chronique d'une déchirure*, Ndjamena, Centre Al-Mouna.